



RELEVÉ DE DÉCISIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 12 décembre 2017, à 18h30**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 6 décembre 2017.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN – Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. JOUNEAU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT (à partir de l'affaire n°10), Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. BONENFANT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, M. BRUNET, Mme MASSART, M. ORHANT, Mme de MILLEVILLE, M. GAUBERT, M. FORGET, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, Mme RIO.

ETAIENT EXCUSES : Mme GUILLEMOT (pouvoir à M. BOBIGEAT jusqu'à l'affaire n°9), Mme DAGUIER (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER).

Secrétaire : M. SACHET

*
* *

Avant de démarrer la séance, M. le Maire présente M. Gaëtan SEZNEC, nouveau directeur de cabinet.

M. le Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 19 octobre 2017 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

M. le Maire précise que l'affaire n°19, relative au transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales, est retirée de l'ordre du jour, le projet de convention n'ayant pas été transmis dans les temps par Dinan agglomération. L'affaire sera mise à l'ordre du jour du conseil municipal de janvier.

Affaire n°1 – Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H) – Elaboration – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD

Rapporteur : Odile MIEL GIRESSE

« Le Conseil municipal après en avoir débattu, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du futur PLUi-H et soumet à Dinan Agglomération les observations résultant du débat ».

La discussion à laquelle prirent part M. Forget, M. Déru, Mme Paris, M. Gaubert, Mme Missir, M. Bertier, Mme Laisné, M. Bonenfant, M. Lagrée, Mme Miel-Giresse et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°2 – FINANCES – Budget principal et budget annexe – Décisions modificatives

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par **29 voix POUR et 4 abstentions** (M. GAUBERT, M. FORGET, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME) :

1- d'adopter la décision modificative n° 3 du budget principal Ville de Dinan 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

En section de fonctionnement :

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
chap 011	6068-024	-1 500,00 €			
chap 011	6068-023	-1 000,00 €			
chap 011	611 - 026	-24 000,00 €			
chap 011	617 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6132 - 024	-1 500,00 €			
chap 011	6156 - 020	-7 000,00 €			
chap 011	6185 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6188 - 020	-8 000,00 €			
chap 011	6226 - 020	-2 000,00 €			
chap 011	6227 - 020	-4 000,00 €			
chap 011	6228 - 020	-16 000,00 €			
chap 011	6232 - 024	-3 000,00 €			
chap 011	6236-023	-1 000,00 €			
chap 011	6257-020	-1 000,00 €			
chap 011	6282 - 024	-1 000,00 €			
chap 012	6218 - 020		30 000,00 €		
chap 012	64111 - 020		90 000,00 €		
chap 022	022-01	-39 000,00 €			
		-120 000,00 €	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €
		0,00 €		0,00 €	
				0,00 €	

En section d'Investissement :

imputation		dépenses		recettes	
niveau vote	nature - fonction	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
opération 101	2183 - 021		3 000 €		
opération 103	2188 - 324		3 700 €		
opération 107	2315 - 820		26 600 €		
opération 50	2313-324		2 500 €		
opération 51	2031-324		25 100 €		
opération 52	2313 - 324	-3 750 €			
opération 53	2313 - 324	-6 200 €			
opération 55	2031-324	-21 350 €			
opération 82	2315-822		5 760 €		
chap 020	020-01	-35 360 €			
		-66 660 €	66 660 €	0 €	0 €
		0 €		0 €	
				0 €	

2 - d'adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Camping 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
OO1			-15 739,98 €	
23 - 2313	-15 739,98 €			
	-15 739,98 €	0,00 €	-15 739,98 €	0,00 €
	-15 739,98 €		-15 739,98 €	
			0,00 €	

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, M. Hellio, Mme Missir et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°3 – FINANCES – Budgets annexes – Subventions d'équilibre

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le montant des subventions d'équilibre que le Budget principal peut verser aux Budgets annexes pour l'exercice 2017 sera fixé au vu des réalisations comptables arrêtées au 31/12/2017, en dépenses et en recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

Affaire n°4 – FINANCES - Budget Commune 2017 – Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'inscription en créances éteintes des recettes suivantes :

Nb titres	objet	montant cumulé
2	Droits de voirie	83,98 €
1	Remboursement frais enlèvement vehicule	161,22 €
5	loyer et charges de location de la Maison du Gisant	3 263,89 €
6	location d'un box au port	957,00 €
16	TOTAL admissions non-valeur	4 466,09 €

La dépense en résultant, d'un montant de 4 466,09 €, est inscrite au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

La discussion à laquelle prirent part Mme Briec-Lamé, M. Pasino et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°5 – Budget Commune et annexes - Durées d'amortissement des immobilisations. des tarifs t du règlement intérieur de la maison de recueillement du cimetière de Dinan

Rapporteur : Yannick Hellio

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le tableau des durées d'amortissement des biens corporels et incorporels, pour les budgets principal et annexes de la Ville de Dinan, à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

OBJET	durée
Logiciels	3
Automobiles et matériels roulants	7
Camions et véhicules industriels	8
Mobilier	10
Matériels de bureau, électrique, électronique	5
Matériels techniques	5
Matériels informatiques	3
Matériels classiques	8
Coffre-fort	30
Installation et appareils de chauffage	15
Appareils de levage, ascenseurs	25
Appareils de laboratoire	10
Appareils biomédical	5
Equipements de garage et atelier	12
Equipements des cuisines	10
Equipements sportifs	12
Installations de voirie	20
Illuminations de Noël	8
Plantations	15
Autres agencements et aménagements de terrains	15
Bâtiments légers et abris	10
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15
Réseaux câblés	15
Documents d'urbanisme visées à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
Frais d'études non suivis de réalisation	5
Frais d'insertion non suivis de réalisation	1
Frais de recherche et de développement	5
Les subventions d'équipement versées :	
biens mobiliers, matériels ou études	5
biens immobiliers et installations	15
Biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € TTC	1
Oeuvres et objets d'art	non amortissable
Fonds ancien des bibliothèques et musées	non amortissable

La discussion à laquelle prirent part M. Déru et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°6 – FINANCES – Dinan Agglomération – Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Rapporteur : Yannick HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la C.L.E.C.T. du 9 octobre 2017 sur les charges transférées au titre de l'année 2017.

Le montant final de l'allocation de compensation pour l'année 2017 s'élève à 978 477,18 €.

Le reversement du FPIC au titre de l'année 2017 est adopté pour un montant de 139 417 €.

Les recettes en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 73.

Affaire n°7 – FINANCES – Subventions à des associations

Rapporteur : Maxime SACHET et Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2017 :

- de 3 500€ à l'association CJS ESSP' Rance
- de 4 000 € à l'association Dinan Territoire Commerçant

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget principal Ville de Dinan 2017, en section de Fonctionnement – chapitre 65.

Affaire n°8 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) - Maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement des espaces publics du secteur Gare

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

1. d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec le cabinet F.AU pour le montant de 155 520,20€ HT, soit 186 624,24 € T.T.C., pour la mission de maîtrise d'œuvre des aménagements des espaces publics du secteur de la gare.
2. de modifier l'autorisation de programme/crédits de paiement n°2 ainsi qu'il suit

Libellé AP/CP	opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	TOTAL CP
AP/CP n°2 Quartier Gare	opération 71	378 894 €	20 352 €	64 308 €	107 234 €	187 000 €	378 894 €

3. la dépense en résultant est inscrite au budget principal Ville de Dinan.
4. d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, M. Gaubert, M. Hellio, Mme Miel-Giresse et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°9 – Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2017 – Projet de mise en valeur du Château

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

1. de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiement suivants :

Libellé AP/CP	Opération	Montant AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
AP/CP n°3 Château	Opérations 53 et 61	1 088 384		47 623 €	490 761 €	550 000 €	1 088 384 €

2. d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions permettant de financer cette opération.

Affaire n°10 – PERSONNEL – Tableau des effectifs - Création d'un emploi de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'approuver la création d'un poste de chef(fe) de projet technique des systèmes d'information qui pourrait être pourvu par un agent de catégorie A de la filière technique (cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) ou B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux) à compter du 01/04/2018 ;
2. considérant la nature des fonctions et dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire n'aurait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi - d'appliquer les dispositions de l'article 3-3 2° de la Loi statutaire 84-53 du 26 janvier 1984 qui permettent le recrutement d'un contractuel de niveau catégorie A pour 3 ans maximum renouvelable une fois - d'adosser sa rémunération à celle des ingénieurs (traitement indiciaire et régime indemnitaire). Sa rémunération suivra l'évolution des traitements des fonctionnaires territoriaux ;
3. de modifier le tableau des effectifs du personnel en ce sens ;
4. d'inscrire au budget les crédits correspondants à cette création de poste.

La discussion à laquelle prirent part, M. Bertier, M. Déru, Mme Missir, Mme Bonnefond et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°11 – URBANISME - Réfection partielle d'une façade d'immeuble- Demande de subvention de M. Jonathan MASSON

Rapporteur : Odile Miel-Giresse

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 31 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Mme Paulange) et **1 abstention** (M. Jouneau) d'accorder à M. MASSON une subvention s'élevant à la somme de 1 530 € (mille cinq cent trente euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2017 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°12 – AFFAIRES GENERALES – Travaux de remplacements des pontons flottants, des catways et des bornes eau et électricité du port – demande d’approbation des crédits supplémentaires

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’adopter la décision modificative n° 2 du budget annexe Port de plaisance 2017 telle que figurant dans le tableau ci-après :

imputation	dépenses		recettes	
	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
Chap 20 - 2033		1 000,00 €		
Chap 23 - 2315		150 479,00 €		
chap 21 - 2153	-86 382,00 €			
chap 13 - 1311				65 097,00
	-86 382,00 €	151 479,00 €	0,00 €	65 097,00 €
	65 097,00 €		65 097,00 €	
		0,00 €		

Affaire n°13 – PORT – Adoption d’un tarif pour l’occupation du port de Dinan par un bateau exerçant une activité bateau-école

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

1. d’approuver l’adoption d’un tarif de 900 euros pour l’occupation d’un bateau au port de Dinan exerçant une activité professionnelle de formation au permis bateau, pour l’année 2017.
2. d’autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Missir, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°14 – COMMERCE – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l’année 2018

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 28 voix POUR, 3 voix CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. PASINO) **et 2 ABSTENTIONS** (M. GAUBERT, Mme GUILLEMOT) d’émettre un avis favorable, pour l’année 2018, à l’ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 14 janvier, les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 juillet, les 5 et 12 août et les 9, 16, 23 et 30 décembre.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Missir, M. Bertier, M. Pasino, M. Forget, M. Sachet, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°15 – ATTRACTIVITÉ – Convention de partenariat entre la Ville de Dinan et l'Association Dinan Territoire Commerçant

Rapporteur : Olivier BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) d'approuver la convention de partenariat devant intervenir avec l'Association Dinan Territoire Commerçant pour la mise en œuvre du programme d'actions visant à l'animation commerciale du territoire,
- 2) d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention (sous réserves des corrections apportées en séance).

La dépense en résultant est prévue au budget principal Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Bertier, M. Déru, M. Orhant, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°16 – PATRIMOINES – Restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo

Rapporteur : Cécile PARIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. d'autoriser M. le Maire à lancer la procédure de consultation pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Malo,
2. d'autoriser M. le Maire à signer les marchés correspondants.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Gaubert et M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

Affaire n°17 – COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET DE CONTRATS DE CONCESSION

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. de constituer la commission de délégations de service public et de contrats de concession
2. d'en désigner les membres ainsi :

Membres titulaires : Cécile Paris, Elisabeth Cassany, Bernard Bonenfant, Olivier Bobigeat, Michel Forget

Membres suppléants : Bernard Lagrée, Annie Merdrignac, Lydie Patry, Odile Miel-Giresse, Bruno Bertier

Affaire n°18 – CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

Avant de clore le débat M. le Maire rappelle que ce conseil était le dernier pour la ville de Dinan avant la commune nouvelle. Il salue l'action des maires qui l'ont précédé et remercie tous les élus pour leur engagement ainsi que les services municipaux pour leur travail. M. le Maire rappelle ensuite quelques dossiers et événements importants de ces dernières années. Il remercie ensuite la commune de Léhon pour la confiance accordée dans ce projet de commune nouvelle.

L'intervention de M. le Maire figurera en entier au sein du procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures.